

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 007-210700050-20260323-202619-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 17 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 16
Votants : 19

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Sarah MARION, Philippe EUVRARD, Bala BOUAZZA, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER, Claude BROTONS.

Excusé(e)s : Catherine LEYNON a donné procuration à Carole THOMAS
Marie-Odile ROUX-GUIGON a donné procuration à Pierre LAULAGNET
Elodie SAPIN a donné procuration à Jonas MOUDDEN

Absent(e)s :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Election des adjoints au maire.

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un,



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24/03/2026



ID : 007-210700050-20260323-202619-DE

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2

VU la délibération n° 2026/18 de ce jour fixant à trois le nombre d'adjoints pour la Commune d'Alba-la-Romaine,

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Après le bon déroulé des opérations de vote le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN:

Nombre de bulletins: 19.

À déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante: 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste de Carole THOMAS : 15 voix, quinze voix

Le Conseil municipal vu les résultats ci-dessus :

ELIT la liste de Mme Carole THOMAS,

INSTALLE :

- Madame Carole THOMAS en qualité de 1^{ère} adjointe,
- Monsieur Pierre LAULAGNET en qualité de 2^{ème} adjoint
- Madame Caroline DELAVEAU en qualité de 3^{ème} adjointe

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21/03/2026.

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 23/03/2026

La Secrétaire de séance,
Carole THOMAS

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

